

22 octobre 2021

Les féministes exigent la fin de l'impunité des grandes entreprises

La pandémie de la COVID-19 a aggravé l'impact des abus commis par les grandes entreprises

Au moment même où nous écrivons ce texte, certain·e·s d'entre nous vivent dans des pays qui n'ont toujours pas accès aux vaccins pour la COVID-19, uniquement en raison des stratégies de [recherche de profit de certaines sociétés pharmaceutiques](#) et de l'influence politique dont elles disposent. L'année dernière en a été un exemple flagrant, alors que la pandémie révélait de graves lacunes dans nos systèmes de gouvernance mondiale, permettant aux grandes entreprises multinationales de faire passer le profit avant les gens pendant une crise mondiale de santé publique.

La crise de santé publique actuelle va également de pair avec l'urgence climatique mondiale, chacune exacerbant l'autre. La recherche nous dit que l'urgence climatique est également largement provoquée par ces entreprises, avec seulement [20 entreprises de combustibles fossiles qui génèrent un tiers de toutes les émissions de carbone dans le monde](#). Les responsables politiques doivent réagir de toute urgence aux abus des entreprises par un changement systémique.

Il existe de nombreuses preuves que les grandes entreprises et les conglomérats sont responsables de graves violations des droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement et leurs opérations commerciales. Leur comportement pendant la pandémie en est une illustration claire.

Par exemple, certaines marques de mode ont laissé les travailleurs·ses de leur chaîne d'approvisionnement se débrouiller seul·e·s en annulant ou en suspendant leurs commandes au début de la pandémie. Cet « [abandon organisé des travailleurs·ses](#) » a déclenché une crise humanitaire pour des millions de travailleurs·ses du textile dans le monde, dont une [majorité de femmes](#). Alors qu'elles se sont dérobées à la responsabilité des travailleurs·ses, ces mêmes marques ont tout de même versé des [millions de dividendes](#) à leurs actionnaires.

Nous savons que les travailleuses du textile ne sont pas les seules à être affectées par la façon dont les entreprises privilégient le profit par rapport aux personnes. Les effets de la pandémie dans tous les secteurs ont été considérables et dévastateurs, nécessitant une justice sensible au genre. Pourtant, en raison de leur caractère international et de l'absence de réglementation, la plupart de ces entreprises sont rarement traduites en justice. Les mesures volontaires et l'autorégulation se sont avérées insuffisantes pour tenir les entreprises responsables de leurs actes, y compris les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (connus sous le nom de Principes Ruggie) qui finissent par laisser le respect des droits humains à la bienfaisance

des entreprises. Le moment est désormais venu pour les gouvernements d'agir et de mettre fin à l'impunité des entreprises à travers une réglementation.

C'est l'une des principales motivations de *Feminists for a Binding Treaty* (Féministes pour un Traité Contraignant), un collectif féministe faisant pression pour que les entreprises soient tenues responsables de leurs actions et de leurs impacts. Du 25 au 29 octobre, les gouvernements se réuniront aux Nations Unies à Genève pour négocier la réglementation des entreprises afin de mieux protéger les droits humains. Ce processus annuel, convenu en 2014, a pour mandat de créer un « instrument juridiquement contraignant », un instrument mondial des droits humains permettant de [« régler \[...\] les activités des sociétés transnationales et autres entreprises »](#).

Dans sa version de projet la plus récente (la troisième), le projet de traité énonce les droits qui doivent être garantis aux victimes d'atteintes aux droits humains commises par les entreprises afin d'assurer des réparations pour préjudice. Il détaille également le rôle de l'État dans l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de pratiques de vigilance pour réguler les entreprises. Le projet de traité aborde également d'importantes problématiques juridictionnelles qui empêchent les victimes d'accéder à la justice, en particulier dans les affaires transfrontalières, ainsi que la question de la responsabilité des entreprises.

Impacts genrés des abus des entreprises

Cependant, même un traité sur les droits humains s'avère insuffisant s'il ne tient pas compte des impacts différenciés des entreprises sur divers individus et groupes en situation de vulnérabilité. En tant que féministes, nous savons que le pouvoir des entreprises est loin d'être neutre; il est complice et bénéficie du patriarcat, du capitalisme, du racisme, du militarisme et de la discrimination structurelle, et il est préjudiciable aux personnes les plus marginalisées dans la société.

Par exemple, [une étude récente sur les chaînes d'approvisionnement en huile de palme au Guatemala](#) a montré que l'expansion des plantations d'huile de palme entraînait une perte de moyens de subsistance et affectait fortement la charge non rémunérée des soins portée par les femmes. Le défrichage des forêts, l'accaparement des terres et la contamination des ressources naturelles par les fabricants d'huile de palme rendent difficile l'accès des femmes à l'eau potable, aux ressources forestières et à la nourriture pour subvenir aux besoins de leur foyer. Les femmes qui s'opposent à ces entreprises sont souvent confrontées à des violences basées sur le genre, à la stigmatisation et à la criminalisation. Malgré ces graves violations des droits des femmes, les entreprises multinationales liées à ces activités commerciales continuent de s'approvisionner en matériaux avec peu, voire pas de changements ni conséquences.

Ces violations et abus des droits humains basés sur le genre sont malheureusement typiques dans plusieurs chaînes d'approvisionnement mondiales de divers secteurs, entreprises et pays. C'est pourquoi le projet de traité doit considérer les abus des entreprises à travers le prisme d'une protection des droits humains sensible au genre. Ce n'est qu'ainsi que les décideurs pourront reconnaître, hiérarchiser et réparer les

effets genrés des abus commis par les entreprises. En effet, même les États qui ont adopté des réglementations sur le devoir de vigilance en matière de droits humains pour les entreprises, comme la France, n'ont pas réussi à garantir des mesures sensibles au genre. En conséquence, les entreprises ne parviennent toujours pas à évaluer et à lutter contre les violations des droits des femmes dans leurs activités, comme le montre [une récente étude](#).

Il est donc clair que l'impunité des entreprises est une question féministe. Pourtant, de nombreux gouvernements qui se disent attachés aux droits des femmes et aux questions de genre ne se sont pas engagés dans les négociations relatives au traité.

La nécessité d'un traité ambitieux et sensible au genre

S'appuyant sur notre engagement dans ce processus intergouvernemental, notre collectif féministe [réclame que l'instrument](#) reconnaisse et réponde aux différentes manières dont les femmes, les personnes de diverses identités de genre et les membres de communautés privées de leurs droits, vivent des abus de la part des entreprises et font face à des obstacles supplémentaires pour obtenir justice et réparation.

Afin de lutter efficacement contre les impacts genrés des abus des grandes entreprises, nous appelons les États à augmenter le niveau de redevabilité des entreprises. Cela comprend d'exiger des entreprises de faire preuve de vigilance sensible au genre en matière de droits humains, d'instituer des recours transformatifs en matière de genre et de mettre en œuvre des protections spécifiques pour les femmes défenseuses des droits humains.

Il nous faut un cadre radical et ambitieux pour remédier au déséquilibre flagrant de pouvoir et de richesse entre les individus et les entreprises, et à un système qui tolère les violations des droits humains et qui cible les [femmes défenseuses des droits humains, les défenseur·e·s de l'environnement et d'autres défenseur·e·s des droits humains](#) qui dénoncent les abus des entreprises. Renforcer la redevabilité des entreprises permettra de prévenir les violations et d'assurer l'accès à la justice pour les femmes et les personnes diverses de genre qui cherchent à obtenir réparation suite aux abus commis par les entreprises. Le traité constitue une opportunité pour y parvenir. Les États doivent s'engager activement et de manière constructive dans les négociations afin de rendre cela effectif.

La nécessité de mettre fin à l'impunité des entreprises est extrême et urgente. Que pouvez-vous faire pour nous soutenir? Vérifiez la position de votre gouvernement sur le traité contraignant, demandez à votre gouvernement de participer aux négociations et rejoignez les initiatives locales et mondiales pour soutenir le processus! Vous pouvez également lire nos propositions sur la dernière version du projet de traité en français, anglais et espagnol, et les partager avec votre gouvernement.

Feminists for a Binding Treaty est une coalition de plus de 30 organisations de droits humains, représentant un large spectre diversifié d'expériences vécues par les femmes, des analyses communes et une expertise à travers le monde dans le cadre du

processus d'un traité contraignant. Suivez #Feminists4BindingTreaty pour obtenir des nouvelles sur cette session de négociations sur le traité contraignant.